



## CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Convocation : le 08 décembre 2022

Le **JEUDI QUINZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT DEUX**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CHATARD Christophe, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés :

Pouvoir :

Étaient absents :

L'ensemble du conseil municipal est représenté.  
Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

### APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé l'unanimité. Le mot « présence » a été ajouté deux fois dans le paragraphe affaires générales, point sur le recrutement ; le doublon est barré.

### POINTS SUR LES TRAVAUX

- **Hangar communal**
  - Avancement du chantier

Il est indiqué à l'assemblée que la mise en service des panneaux photovoltaïques a eu lieu le 28 novembre 2022. Aussi, la dalle a été coulée dernièrement. La liste des travaux restants est listée : finition des travaux en électricité – évacuation des eaux pluviales – reprofilage de la cour.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une proposition de contrat de maintenance a été transmise par Roy Energie pour assurer la vérification et le nettoyage des panneaux photovoltaïques une fois par an. Le montant de la prestation s'élève à 800€HT soit 960€TTC. Il convient de vérifier le devis initial proposé. Sur le principe, le devis est validé à l'unanimité.

- **Travaux réseau AEP – liaison entre Ouarville et Edeville**
  - Avancement du chantier

Monsieur le Maire précise que le chantier a été réceptionné le 08 décembre 2022. Le chantier s'est bien passé ; l'entreprise a été efficace ; et le résultat est très satisfaisant.  
Le coût final du chantier sera porté à la connaissance du conseil municipal lors d'une séance ultérieure car le bilan financier est en cours par l'entreprise. En effet, M. le Maire indique que des moins-values sont à prévoir notamment sur la fourniture de fourreaux pour la fibre et le calcaire et une plus-value pour les travaux d'une traversée de chaussée.

- **Travaux local 8 rue de Chartres**

François SEILLE indique à l'assemblée que les travaux sont terminés ; la porte a été posée ; le béton a été coulé en pignon pour consolider la fissure liée à un écoulement d'eau et à une cave présente dessous. Le problème est logiquement résolu.

Ainsi, Monsieur le Maire précise que le bail avec Mélanie DUFOUR a été signé le 01 décembre chez le notaire.

## **AFFAIRES GENERALES**

- **Restaurant**

- Résultat de l'appel d'offres

Monsieur le Maire présente les montants des offres reçues pour les différents lots. A ce jour, les négociations sont en cours, notamment avec les entreprises des lots VRD ; gros-œuvre ; et électricité. Les marchés pourront être notifiés courant janvier par la commission d'appels d'offres. Néanmoins, d'après les estimations et les offres reçues, une augmentation de 12 % est constatée. Le résultat final sera annoncé en janvier.

- Rdv Monsieur et Madame HUBERT

Monsieur le Maire précise à l'assemblée avoir reçu dernièrement les exploitants potentiels du restaurant en compagnie des adjoints. Ils se sont montrés encore une fois très motivés. Il convient néanmoins de s'assurer de la possibilité d'apport financier dont ils peuvent disposer pour démarrer l'activité. Des demandes de financement sont en cours de leur côté. En parallèle, Monsieur le Maire indique avoir relancé la CCI pour envisager d'autres candidats.

- **Moulin**

- Compte-rendu de la réunion du 25/11

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une réunion a été organisée par Philippe VIGIER avec les représentants des Moulins concernés par la perte des ailes, de la DRAC et de la communauté de commune Cœur de Beauce et de l'ARAM Beauce. La DRAC, après échanges, envisage d'accepter les réparations des ailes avant d'effectuer le diagnostic général de l'état du Moulin qu'ils avaient demandé préalablement. Il se peut que le diagnostic soit réalisé et pris en charge par la DRAC. L'ensemble des devis de réparations doit être centralisé à la communauté de communes qui fera le relais avec les services de la DRAC ; celle-ci s'est engagée à rendre réponse aux différents gestionnaires des Moulins au plus tard au 15 janvier.

De ce fait, Monsieur le Maire indique avoir demandé un devis réactualisé de l'entreprise Guizien ; le montant s'élève à 37 993.00 €HT soit 45 591.60 €TTC.

Pour mémoire, il rappelle le devis que nous avons reçu en 2021 soit 36 371.00 €HT. Aussi, on rappelle la mission confiée à un maître d'œuvre pour la réalisation d'un diagnostic général du Moulin qui a été validé en septembre 2022 pour la somme de 11 200.00 €HT.

Dans une seconde partie de réunion, l'ensemble des développeurs éoliens étaient conviés afin d'envisager une alliance entre les Moulins et les parcs éoliens. En effet, cela permettrait d'obtenir des aides pour l'entretien des Moulins ou d'autres actions comme la mise en place d'un guide touristique pour les visites par exemple.

- **Boulangerie**

- Devis pour extension de la « zone propre »

Monsieur le Maire présente le plan de masse de la boulangerie pour y démontrer les travaux d'aménagement nécessaire au bon fonctionnement de l'activité en raison des embauches dernières. En effet, il convient d'étendre la zone dite « propre ». Pour ce faire un devis a été demandé à l'entreprise LE CLAINCHE. Le montant des travaux s'élève à 17 845.00 €HT soit 21 414.00 €TTC. A l'unanimité, le devis est validé afin que les travaux soient entrepris rapidement. Un devis pour travaux électrique sera demandé également.

### ○ **Aménagement du cimetière**

Monsieur SEILLE présente le plan d'aménagement du cimetière proposé par l'agence GILSON.

Le plan proposé prend en compte les différentes remarques formulées au dernier conseil municipal et est conforme aux attentes de l'assemblée.

Le programme des travaux est envisagé en deux tranches, à savoir :

1 l'aménagement du cimetière : 145 466.80 €HT soit 175 560.16 €TTC

2 l'aménagement des abords du cimetière et accès PMR : 30 474.40 €HT soit 36 569.28 €TTC

Seule la première tranche sera mise à l'étude en 2023.

### ○ **Vidéo protection**

Monsieur ORSINI présente les plans démontrant l'implantation générale des caméras envisagées sur le bourg et les 3 hameaux. Monsieur le Maire rappelle l'obligation de validation du projet par le gendarme référent. Ainsi après lui avoir présenté le projet réactualisé, celui-ci demande la modification de certaines implantations.

Le montant des prestations pour l'installation par la société IBSON sont chiffrés de la manière suivante :

Bourg 57 616.00 €HT soit 69 139.20 €TTC

Hameaux 40 594.00 €HT soit 48 712.80 €TTC

Le montant va être modifié en fonction des sollicitations du gendarme référent.

### ○ **Maison de santé**

- Réactualisation de l'estimatif des travaux

Monsieur le Maire présente l'estimation des travaux de réhabilitation de l'école en maison de santé réactualisée par notre maître d'œuvre Archigone.

Le montant des travaux sont estimés à 192 761 €HT soit 213 313.20 €TTC.

Pour rappel, le coût de maîtrise d'œuvre est de 25 531.00 €HT soit 30 637.20 €TTC.

A cet estimatif, il faut ajouter les VRD et l'aménagement de l'ancienne cour d'école en parking et zone d'entrée de la maison de santé.

Le montant des travaux de VRD sont estimés à 60 136.50 €HT soit 72 163.80 €TTC

Par ailleurs un chiffrage a été réalisé pour le désamiantage et la démolition du hangar communal rue des Tilleuls par le groupe TTC. Le montant des travaux s'élève à 25 013.00 €HT soit 30 015.60 €TTC.

Monsieur le Maire présente l'esquisse l'aménagement extérieur réalisée par DIF conception. Il précise qu'il s'agit d'un premier projet, non définitif.

Toutes ces estimations seront affinées lors de la mise en concurrence des entreprises.

### ○ **Demandes de subventions des dossiers présentés**

Monsieur le Maire indique que pour 2023, le Département a décidé que les dossiers de demandes de subventions devront être présentés au plus tard le 10 janvier 2023. C'est pourquoi, il propose à l'assemblée de lister les demandes et ainsi sollicite l'autorisation de l'assemblée pour y déposer les dossiers suivants :

ETAT : DETR – DSIL – FIPD

1. Maison de santé 238 392.00 €HT (212 761.00 + 25 531.00)
2. Vidéo protection 98 210.00 €HT
3. Aménagement du cimetière 145 466.80 €HT

DEPARTEMENT : FDI – PETIT PATRIMOINE

1. Aménagement du cimetière 145 466.80 €HT
2. Vidéo protection - bourg 57 616.00 €HT

3. Parking maison de santé : 60 136.50 €HT
4. Le Moulin – 47 571.00 €HT (36 371.00€HT + 11 200.00€HT)

A l'unanimité, les demandes de subventions seront déposées en fonction des éléments cités et vu précédemment et ce dans l'ordre de priorité fixé ci-dessus.

#### ○ **Enedis**

- Avenant de la convention pour Ensonville

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir reçu le projet de convention d'Enedis comme validé lors d'une précédente séance afin que la commune participe aux travaux d'enfouissement de la ligne électrique à Ensonville.

A la lecture de cette présente, il s'est avéré que le montant fixé par Enedis correspondant au prix HT. Or le montant validé en séance de conseil municipal était sans TVA. Monsieur le Maire indique qu'il convient de redélibérer pour valider un montant à régler TTC soit 24 000.00 €TTC

Il précise néanmoins que cette dépense est éligible au FCTVA ce qui signifie que nous pourrons déduire 3 937.00 €. Le montant de la participation reviendra au final au prix de 20 063 €. A l'unanimité ce nouveau montant est approuvé.

Monsieur le Maire indique que les travaux sont actuellement en cours. Enedis a respecté les délais, avec une fin des travaux de génie civil d'ici la fin de l'année. Il restera les poteaux qui seront supprimés courant printemps-été 2023. Aussi l'emplacement du transformateur a été décidé et sera installé rue des Beaux Epis après la réserve incendie.

#### ○ **Contrat de maintenance informatique**

Monsieur le Maire propose de mettre en place un contrat de maintenance informatique pour les postes informatique de la mairie ainsi que pour le Nas (système de sauvegarde automatique à distance).

Le montant de cette prestation s'élève à 360.00 €HT soit 432.00 €TTC à l'année.

Il indique qu'à aujourd'hui, toute intervention ponctuelle est facturée 120€. A l'unanimité, le contrat de maintenance est accepté.

#### ○ **Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire présente le projet de délibération à prendre concernant le reversement de la Taxe d'Aménagement à la communauté de communes Cœur de Beauce :

Monsieur le Maire expose que la taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager. Les bénéficiaires de cette taxe sont les communes ou l'EPCI et les départements.

Depuis 2017, la Communauté de Communes Cœur de Beauce est compétente en matière d'urbanisme et fixe, par délibération, annuellement les taux de la taxe d'aménagement (taux de droit commun et taux sectorisés). Elle délibère également sur la clé de partage du produit de la taxe d'aménagement.

La loi de finances 2022 rend désormais obligatoire une délibération concordante avec l'EPCI validant ce principe de reversement total ou partiel du produit de la taxe d'aménagement.

Cette nouvelle disposition est d'application immédiate et concerne les montants de la taxe d'aménagement perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les délibérations concordantes relatives au principe de reversement défini doivent être votées avant le 31 décembre 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L331-1 à L331-4 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1379 16° et 1635 quater A du code général des impôts,

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.I.P) de la gestion de la taxe d'aménagement,

Vu les délibérations n° 2022-09-175, 2022-09-175 bis, 2022-09-175 ter du 26 septembre 2022 de la Communauté de Communes Cœur de Beauce relatives à la fixation des taux de taxe d'aménagement pour l'année 2023, à l'institution de la taxe d'aménagement sectorisée pour l'année 2023, à l'institution de la taxe d'aménagement dans les secteurs de développement économique,

Considérant qu'à ce jour, la Communauté de Communes Cœur de Beauce a déjà délibéré et acté un principe de reversement entre la communauté de communes et les communes,

Considérant que ce principe repose sur le reversement du produit total de la taxe d'aménagement relative aux seules opérations d'aménagement à vocation d'habitat (hors zones urbaines ou à urbaniser à vocation de développement économique) aux communes,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le principe que la Communauté de Communes Cœur de Beauce :

- reverse la totalité du produit de la taxe d'aménagement à la commune relative aux zones à vocation d'habitat
- conserve la totalité du produit de la taxe d'aménagement relative aux zones urbaines ou à urbaniser à vocation de développement économique,

○ **SAEDEL – lotissement « la Plaine »**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de l'opération d'aménagement de La Vigne, la SAEDEL doit acquérir deux parcelles appartenant à la commune.

Comme convenu, la cession est consentie en apport en nature et, l'acte sera rédigé par l'étude de Maître De Baudus de Fransures.

Ainsi il est rappelé l'identité des parcelles :

SECTION N°	PARCELLE	SUPERFICIE EN M <sup>2</sup>
YB	1	928
YB	2	15065

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la cession en apport en nature des parcelles citées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

Monsieur le Maire indique avoir reçu la SA Eure-et-Loir habitat accompagné de François SEILLE afin d'échanger sur le devenir de la résidence de la Vigne. En effet, la SA Eure et Loir envisagerait d'effectuer une réhabilitation complète du site. Pour réaliser cette opération il faut que la commune vende à la SA Eure-et-Loir habitat 3 parcelles du nouveau lotissement pour y faire 4 à 5 maisons à usage de logement locatif. La première esquisse du plan d'aménagement entre « la Vigne » et « la Plaine » est présentée à l'assemblée. Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il s'agirait d'un projet pilote pour la SA.

A l'unanimité le conseil donne un accord de principe à cette éventualité.

○ **Bibliothèque**

- Modification des horaires à partir du 1<sup>er</sup> février 2023

Compte tenu du départ à la retraite de Virginie GONZALES, il est proposé de revoir l'ensemble des horaires d'ouverture de l'APC et de la bibliothèque. Ainsi, il est suggéré d'harmoniser au maximum les deux services afin de faciliter l'accès aux deux entités. Les horaires suivants sont validés à l'unanimité du conseil municipal, et ce à partir du 1<sup>er</sup> février.

## Agence Postale Communale

Mardi au Vendredi	**	13h30-17h30
Samedi	09h00-11h30	

## Bibliothèque

Lundi	**	**
Mardi	**	13h30-17h30
Mercredi	10h00-12h00	13h30-18h00
Jeudi	**	13h30-17h30
Vendredi	**	13h30-18h00
Samedi	09h00-11h30	

A cette occasion, Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ effectif de Virginie le 14 janvier 2023.

## FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

### o **Décision modificative du budget de la Bézègue**

Monsieur le Maire que nous n'avons pour le moment que des dépenses au budget de la Bézègue. Et comme évoqué lors du vote du budget, il propose de voter une subvention du budget communal du montant des dépenses à couvrir.

Ainsi pour combler le montant des factures payées sur le budget de la Bézègue soit 24 441.15 € correspondantes aux frais de maîtrise d'œuvre, bureaux d'études et géomètre, Monsieur le Maire propose un versement du budget général au budget de la Bézègue d'un montant de 26 000 €.

A l'unanimité, cette subvention est approuvée.

### o **Participation au Fonds de Solidarité Logement – Département (FSL)**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une prévision budgétaire est prévue chaque année pour la participation annuelle au fonds de solidarité logement pour un montant de 81 €. Cette participation correspondant à : nombre de logement sociaux X 3 € FSL soit 27 logements = 81 € de participation.

A l'unanimité, cette participation est acceptée à l'unanimité.

### o **Prise en charge de la complémentaire et maintien de salaire des agents 2023**

Monsieur le Maire propose de reconduire pour 2023 les aides participatives aux garanties sociales des agents, à savoir :

- Complémentaire santé (mutuelle) sous réserve d'être labellisée : 20 €/mois.
- Garantie Maintien de salaire des agents : 5€/ mois.

Il signale que les participations sont versées au prorata temporis. À l'unanimité, ces participations sont approuvées.

- **Autorisation de paiement du quart des dépenses d'investissement de l'année précédente**

Monsieur le Maire propose de voter l'autorisation de paiement du quart des dépenses d'investissement prévus au budget de l'année précédente afin de permettre le paiement des factures en attente du vote du budget 2023. À l'unanimité, cette autorisation est validée.

## FESTIVITES

- **Spectacle de Noël – bilan**

Claude AGOSTO signale à l'assemblée que le spectacle s'est bien passé ; les enfants présents étaient contents. Elle indique que la participation était plus faible que les années précédentes mais reste satisfaisante.

- **Cérémonie de vœux du dimanche 8 janvier**

Monsieur le Maire rappelle le programme pour la cérémonie des vœux prévue le 8 janvier à 16h00. Il indique à l'assemblée qu'il profite de l'occasion pour y accueillir les nouveaux arrivants. Une tombola est également organisée pour animer cette après-midi.

Il indique également avoir été sollicité par le président de la chorale pour proposer quelques chants.

Compte tenu que les cérémonies de vœux des années 2020 et 2021 n'ont pu avoir lieu en raison du covid, il propose de convier les nouveaux habitants arrivés ces années-là.

Après échanges, ces suggestions sont validées.

- **Ludo'Beauce**

L'association Ludo'Beauce envisage de revenir sur la commune en 2023 et nous sollicite pour le prêt de la salle des 4 Vents. Pour rappel, il s'agit d'une association qui propose des animations basées sur les jeux de société. À l'unanimité, le conseil municipal accepte le prêt de la salle. La date reste à déterminer

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait lecture d'une carte de remerciement de la part de Madame LUCIGNY pour le local mis à sa disposition pour son activité professionnelle.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 heures.